REMPLACEMENT 2015
Métropole

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
E7-1 ÉPREUVE INTÉGRATIVE DATR

Option : Développement, animation des territoires ruraux

Durée : 4 heures

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Calculatrice.**

Le sujet comporte **19** pages.

SUJET

Sentiers d'interprétation de Grand-Lieu

La situation
Le lac de Grand-Lieu, plus grand lac naturel de plaine en France, est situé à 14 km au sud-ouest de Nantes (Loire-Atlantique). Ce site exceptionnel s'étend sur une surface de 6 300 hectares. Un sentier de randonnée de 73 km faisant le tour du lac vient d'être aménagé.

Sur ce site, la *Maison du Lac*, anciennement *Maison Guerlain*, a ouvert ses portes. Lieu d'accueil et de découverte, elle a pour but de sensibiliser les publics à la richesse exceptionnelle du lac et à sa fragilité écologique.

Le contexte
Depuis 2011, le syndicat de pays de Grand-Lieu Machecoul Logne (Pays GML) coordonne le projet *Patrimoines* autour du lac de Grand-Lieu. Il a pour objet de fédérer les acteurs locaux autour de la construction d'un projet global de valorisation.

Le syndicat de pays GML, porteur du projet, a la volonté d'impliquer les communes bordant le lac. Le syndicat souhaite compléter le sentier du tour du lac par la création de *sentiers d'interprétation*. Ceux-ci devront s'inscrire dans une démarche cohérente avec les enjeux recherchés par le syndicat :

- satisfaire les attentes de la population locale et faciliter l'appropriation de leur patrimoine,
- répondre aux attentes des clientèles touristiques ou de passage,
- fédérer et relier les différents territoires de Grand-Lieu.

Votre mission
Salarié(e) du syndicat de pays GML, vous êtes chargé(e) d'accompagner et d'apporter un soutien méthodologique aux élus des communes riveraines du lac qui désirent créer un *sentier d'interprétation.*
Vous devrez veiller à la promotion du Tour du Lac et de la Maison du Lac tout en y intégrant la nouvelle offre de *sentiers d'interprétation*.

Questions

1. Dégager les différents éléments justifiant la mise en œuvre du projet *Patrimoines* qui a favorisé la création du *Tour du Lac* et l'ouverture de la *Maison du Lac*. (5 points)

2. Exposer les critères de faisabilité mobilisables par les communes désireuses d'étudier l'opportunité de se lancer dans la création de *sentiers d'interprétation* dans le cadre du projet *Patrimoines*. (4 points)

3. Élaborer la méthode de création de sentiers d'interprétation en tenant compte des enjeux définis par le pays. (7 points)

4. Concevoir une action de communication originale valorisant l'ensemble de l'offre touristique du territoire : Tour du Lac, Maison du Lac, *sentiers d'interprétation*, combinée à la création d'outils permanents. (4 points)

LISTE DES DOCUMENTS

DOCUMENT 1 : Cartes de localisation (1 page) – Source : carte IGN.

DOCUMENT 2 : Présentation du lac de Grand-Lieu (1 page) **–** Source : http://www.zoneshumides.eaufrance.fr

DOCUMENT 3 : « Le lac de Grand-Lieu en Loire-Atlantique, un site trop méconnu » (2 pages)
Source : article de presse *Ouest France* le 8 juillet 2013

DOCUMENT 4 : « Tour du Lac de Grand-Lieu, une convention de partenariat signé » (1 page)
Source : article de presse Ouest France 28 juin 2013

DOCUMENT 5 : Présentation de la Maison du Lac (1 page) – Source : http://www.maisondulacdegrandlieu.fr

DOCUMENT 6 : « Tour du Lac de Grand-Lieu – sentier de randonnée » (3 pages)
Source : http://www.mairie-port-saint-pere.fr/IMG/TOUR_LAC_PLAN_mai_2014.pdf

DOCUMENT 7 : Construction du projet « Patrimoines » sur le territoire Grand Lieu Machecoul Logne (2 pages)
Source : http://www.pays-gml.fr

DOCUMENT 8 : « Les premiers randonneurs à la découverte du Lac de Grand-Lieu » (1 page)
Source : *Ouest France* le 14 août 2014

DOCUMENT 9 : « Atelier Sport Culture Loisirs et table ronde Tourisme » (1 page)
Un projet de territoire pour la communauté de communes de Grand-Lieu « Faire mieux et vivre ensemble » - Dossier Grand-Lieu, Hors série n° 1, mars 2011 **–** Source : http://www.cc-grandlieu.fr

DOCUMENT 10 : « Lieux de visites : le boom nantais » (1 page)
L'observatoire du département – Repères Tourisme – Le tourisme en Loire-Atlantique depuis 2005. Décembre 2012
Source : http://www.loire-atlantique.fr

DOCUMENT 11 : « Les territoires d'accueil et d'actions touristiques » (1 page)
Schéma régional de développement touristique -3e bilan annuel - 2008 **–** Source : http://www.paysdelaloire.fr

DOCUMENT 12 : Sentier d'interprétation : définition et illustration (1 page)
Source : http://www.interpretation-nature-patrimoine.com/sentiers.html

DOCUMENT 13 : Extraits de la réglementation des sentiers de randonnée (2 pages)
Source : document élaboré pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 1

Cartes de localisation

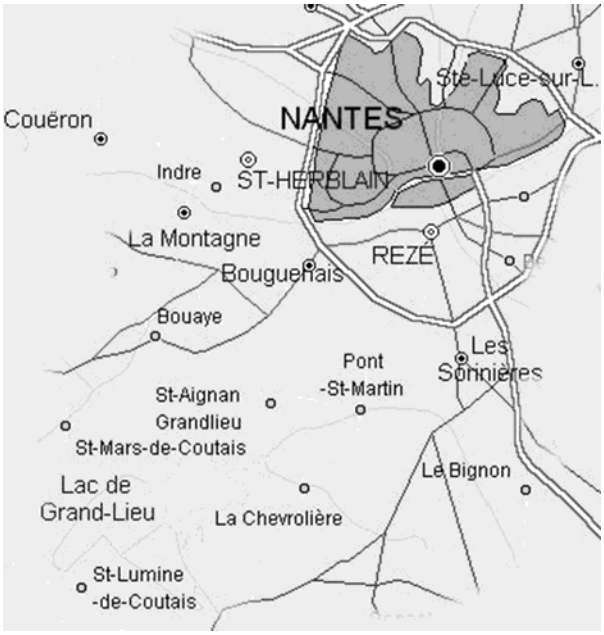

Source : http://www.shpr.fr/IMG/jpg/DEPLIANT_JEP_2014_SPGML1.jpg

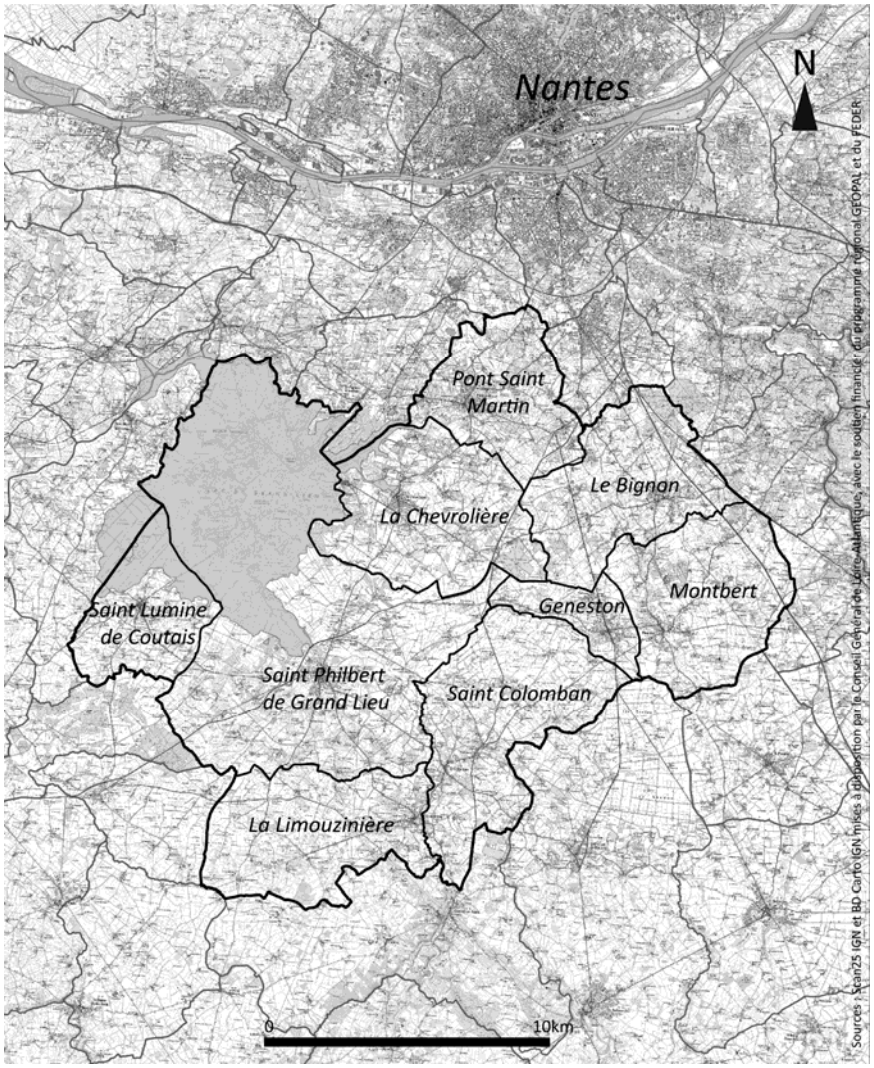

Source : carte IGN

DOCUMENT 2

Présentation du lac de Grand-Lieu

Présentation : LAC DE GRAND-LIEU
Désignation : 1er février 1995
Superficie : 6 300 ha en été
Localisation : à 15 km au sud-ouest de Nantes, en Loire-Atlantique
Une exceptionnelle biodiversité

En plein cœur du Pays de Retz s'étend l'un des plus grands lacs de plaine de France, le lac de Grand-Lieu. En connexion avec la Loire et les marais de l'estuaire par la rivière Acheneau, son fonctionnement hydraulique est atypique. Il résulte de conditions naturelles et d'une gestion de l'eau presque trois fois centenaire.

Le lac présente des milieux variés. Son centre comporte une zone d'eau libre d'environ 800 ha, domaine des brèmes et des gardons. Autour de cette zone, sur plus de 1 200 ha, s'est développé un herbier flottant sans équivalent en France avec des nénuphars blancs et nénuphars jaunes, des châtaignes d'eau ou de splendides limnanthèmes aux fleurs jaunes d'or. Au-delà, des roselières et forêts flottantes de saules et d'aulnes sur plus de 1 700 ha accueillent un remarquable cortège de grands échassiers nicheurs : Grande Aigrette, Spatule blanche, ou encore Héron pourpré. Enfin une couronne de prairies inondables puis de bocages et de bois vient compléter cet ensemble naturel unique.

Le visage de Grand-Lieu se modifie considérablement avec les saisons. **Avec une superficie de 6 300 ha, sa superficie en eau se réduit à 2 300 ha au cœur de l'été**. En hiver, il devient le plus grand lac de plaine de France, les prairies du pourtour sont inondées et offrent une nourriture abondante aux oiseaux, en particulier aux 25 000 canards hivernants. Les nénuphars disparaissent et les roselières, désertées par les hérons partis en migration, se transforment en dortoirs pour les busards des roseaux, bruants des roseaux, étourneaux, et grands cormorans. Au printemps, de vastes herbiers aquatiques se développent, les forêts flottantes ; les roselières accueillent la reproduction de milliers d'oiseaux. Les prairies inondables, pâturées ou fauchées, sont aussi un lieu de reproduction et d'alimentation.

La flore, contrainte par l'inondation régulière et prolongée, est remarquable. On y recense plus de 500 espèces de plantes, dont beaucoup sont très rares ou menacées comme certaines renoncules, l'Étoile d'eau ou la Cigüe vireuse.
La pêche traditionnelle, l'agriculture des marais comme le pâturage et la fauche ou encore la chasse sont des usages ancrés dans la culture locale. Le site est aussi un haut lieu archéologique, historique et ethnographique.
Cet écosystème fragile voit son équilibre fortement menacé. La pollution des eaux tend à gravement asphyxier les milieux aquatiques. À cela s'ajoutent les difficultés de revenir à des niveaux d'eau plus naturels et l'impact des espèces exotiques envahissantes comme les jussies et l'Écrevisse de Louisiane.
Pour protéger le site, l'accès à la Réserve naturelle a été interdit au public et des mesures d'amélioration de la qualité de l'eau sont travaillées à l'échelle du bassin-versant. Dans le cadre de l'application de la loi sur l'eau, des solutions sont proposées pour réduire les charges polluantes et limiter ainsi le phénomène d'eutrophisation. Ce processus contribue à fortement banaliser ce site exceptionnel.

Source : http:// www.Zoneshumides.eaufrance.fr

DOCUMENT 3

Le lac de Grand-Lieu, en Loire-Atlantique, un site trop méconnu

Á 15 km au sud de Nantes, le lac de Grand-Lieu est l'une des plus grandes étendues d'eau de France. Il reste pourtant fort méconnu du grand public.

Le Lac en hiver donne des couleurs particulières.

C'est en Loire-Atlantique, au sud de Nantes, en plein cœur du pays de Retz, que l'on peut découvrir le plus grand lac de plaine français l'hiver ***en raison des pluies plus abondantes*** et l'une des plus belles zones humides d'Europe : le lac de Grand-Lieu. Ce site exceptionnel est pourtant peu connu du public.

Du pays nantais au pays de Retz

En effet, en raison de sa forme très plate et des barrières de végétation qui le ceinturent, Grand-Lieu se dérobent sans cesse au regard du promeneur. La balade du « Tour du Lac » fait 72 km. Que ce soit à vélo, en voiture, à cheval ou - pour les plus courageux - à pied (il faut compter 3 jours de marche pour le découvrir intégralement), de nombreux chemins et routes permettent d'accéder à des sites privilégiés pour observer les oiseaux et à des panoramas intéressants. Vous découvrirez également les communes de Bouaye, Saint-Aignan de Grandlieu, Pont-Saint-Martin, La Chevrolière, Saint-Philbert de Grand-Lieu, Sainte-Lumine et Saint-Mars de Coutais et leurs alentours. […]

Alimenté en eau par les rivières de l'Ognon, de la Boulogne et de son affluent, la Logne, le lac de Grand-Lieu représente un vase d'expansion. L'Acheneau évacue son trop-plein dans la Loire, dont la très faible dénivellation (40 cm pour 40 km de long) lui donne la particularité de pouvoir couler dans les deux sens. […]

Une faune diversifiée

Sur le plan de la découverte ornithologique, le lac de Grand-Lieu constitue la 2^{e} richesse nationale après la Camargue. Il est, d'un côté, réputé pour ses espèces protégées, et, de l'autre, pour ses grandes colonies d'oiseaux. Il constitue un patrimoine biologique d'importance mondiale et bénéficie donc de différentes mesures de protection.

En effet, c'est un lieu privilégié qui permet d'observer la grande aigrette et la spatule blanche, deux espèces très rares en France. Sont également présents le grand cormoran, l'aigrette garzette, le héron bihoreau… Il est aussi possible d'y rencontrer l'exotique ibis sacré. Le lac abrite l'une des plus grandes colonies de hérons cendrés d'Europe. On y retrouve toutes les espèces de cet oiseau existant sur le continent, et de nombreux grèbes huppés. C'est l'une des plus importantes zones françaises d'hivernage pour les canards, une escale primordiale pour les fauvettes aquatiques lors de leur migration, un dortoir pour les étourneaux (le plus grand en France), le busard des roseaux, la mouette rieuse, les goélands cendrés et argentés.

Le lac de Grand-Lieu accueille parmi sa population la loutre, dont c'est l'un des derniers refuges en France. Quatorze espèces de poissons peuplent les eaux de cette grande étendue, mais il s'agit d'espèces relativement communes.

Une flore abondante

Par son étonnante végétation, le lac de Grand-Lieu est une particularité en Europe et est parfois comparé à un lac tropical. L'abondance de la flore le rend en outre inaccessible et mystérieux pour le visiteur.

Sa zone d'herbiers flottants est une vaste étendue de nénuphars blancs et jaunes. Viennent ensuite les forêts de saules et d'aulnes mélangées à la flore très diversifiée des roselières, qui se composent de quelques dizaines d'espèces hydrophytes parmi lesquelles : le jonc fleuri, le rorippe amphibie, le phragmite, la fougère des marais… et d'une dizaine d'arbrisseaux comme le piment royal.

Au niveau des prairies inondables, on recense plus de 80 espèces de plantes dont les agrostis, le carex filiforme, le circe anglais… Dans les zones les plus humides se trouvent le cresson amphibie, l'hottonie des marais, la pesse d'eau et quelques aulnes aux abords des douves.

Des lieux d'observations intéressants
L'observatoire du clocher de Saint-Lumine de Coutais offre, du haut de ses 158 marches, un magnifique panorama. Les jumelles et appareils photos sont fortement conseillés.
Sur le site de Pierre-Aiguë, à Saint-Aignan de Grand-Lieu, un observatoire mobile est installé tous les étés avec du matériel à disposition. Un sentier pédestre relie également ce site à la Maison de la réserve naturelle. Il est possible de voir une exposition permanente avec des diaporamas, films… Des sorties natures sont également organisées.
À Passay, la Maison des pêcheurs présente la vie des pêcheurs professionnels du site, avec les différentes techniques employées. Des aquariums et des vidéos peuvent être regardés. Le village dispose d'un observatoire d'où est visible la totalité du lac de Grand-Lieu.

Source : Xavier Lolliot - Ouest-France, 8 juillet 2013

DOCUMENT 4

Tour du Lac de Grand-Lieu : une convention de partenariat signée

Les maires ou représentants des neuf communes riveraines du lac de Grand-Lieu ont signé une convention de partenariat pour inscrire définitivement le tour du lac dans le paysage.

Les amateurs de marche peuvent préparer leurs chaussures pour l'automne, car le tour du lac entame sa dernière ligne droite. **« Une première carte existe depuis 1992 »,** s'amuse le maire, Jacques Garreau. Mais il a fallu que le projet mûrisse. Les élus y travaillent depuis 2011 avec les associations de randonnées et le Conseil Général.
Le 10^{e} comité de pilotage du projet de sentier du tour s'est tenu, vendredi, sous l'égide du syndicat de pays Grandlieu Machecoul Logne, qui s'étend sur cinq des communes riveraines du lac. À ce titre, il coordonne le projet depuis le début.
« En 2010, une étude sur le développement touristique a identifié ce besoin et les neuf communes ont exprimé un accueil chaleureux » indique Johann Boblin, maire de la Chevrolière et coordinateur.

Un circuit de 74 km
Le lac de Grand-Lieu est un espace naturel classé, reconnu pour la richesse de sa biodiversité et la beauté de ses paysages. En tant que lac de plaine, il double sa surface en hiver, ce qui le rend difficile d'accès et cette particularité décontenance le visiteur. Le tour du lac est une réponse adaptée. Il s'organise autour d'un circuit principal de 74 km constitué à 64 % de sentiers naturels. À terme, ce circuit doit être homologué GR de pays.
Le circuit été est complété par 25 km de variante. Ils permettront aux randonneurs à pied ou à vélo de parcourir en toute saison les abords du lac. De manière générale, les promeneurs pourront appréhender la diversité des espaces naturels liés au lac à travers ses marais, ses prairies, ses roselières, son bocage et ses vignes, ainsi que le patrimoine culturel comme les ports, les hameaux traditionnels…

Ouverture prévue en octobre
Dans le futur, le tour du lac deviendra sentier d'interprétation des patrimoines en lien avec les sites touristiques et culturels. Abordé en toute sécurité, le parcours répond toutefois à des contraintes, des règles strictes et une évaluation des incidences a été menée.
La convention de partenariat, qui lie désormais les communes de Pont-Saint-Martin, la Chevrolière, Saint-Philbert de Grandlieu, Saint-Lumine-de-Coutais, Saint-Mars-de-Coutais, Port-Saint-Père, Saint-Léger-Les-Vignes, Bouaye et Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, engage les communes lacustres* à garantir la qualité et la pérennité du sentier après son ouverture prévue en octobre.
« Je porte le vœu que ce sentier ne soit que la première étape qui augure d'autres projets hors des structures intercommunales, qu'il nous rapproche », conclut Johann Boblin.
** « qui se trouve, vit auprès d'un lac, dans un lac » (Le Robert illustré 2013)*

Source : Ouest France, 28 juin 2013

DOCUMENT 5

Présentation de la Maison du Lac de Grand-Lieu

Activités de la Maison du Lac de Grand-Lieu : le département de la Loire-Atlantique, en lien avec le Conservatoire du Littoral, a créé à Bouaye, aux portes du lac de Grand-Lieu, « la Maison du Lac de Grand-Lieu », un centre d'éducation à l'environnement, un espace de sensibilisation, de découverte et de connaissances des espaces naturels et humides. Il est composé d'un centre d'accueil, d'un chemin écologique et d'un pavillon (ancienne maison de chasse Guerlain). Les équipements complémentaires à but pédagogique pour les scolaires et le grand public ont pour but de promouvoir l'éducation et aussi d'accompagner la recherche scientifique.

Descriptif

Entrez dans un espace unique dédié à la découverte d'une des plus belles zones humides d'Europe, reconnue pour sa richesse biologique exceptionnelle : le lac de Grand-Lieu ! Le plus grand lac naturel de plaine français en hiver, la 2^{e} réserve ornithologique de France après la Camargue, 270 espèces d'oiseaux dénombrées.

La Maison du Lac propose une visite de 2h30 en 3 étapes : le centre d'accueil, le chemin écologique, le pavillon et la terrasse d'observation.
Visite « familiale » : partez en famille à la découverte des paysages du territoire du lac de Grand-Lieu de manière simple et ludique (visite adaptée aux familles avec enfants de 6 à 12 ans).

Source : http://www.maisondulacdegrandlieu.fr

DOCUMENT 6

Tour du Lac de Grand-Lieu – Sentier de randonnée

Des structures d'accueil pour découvrir le lac et ses abords

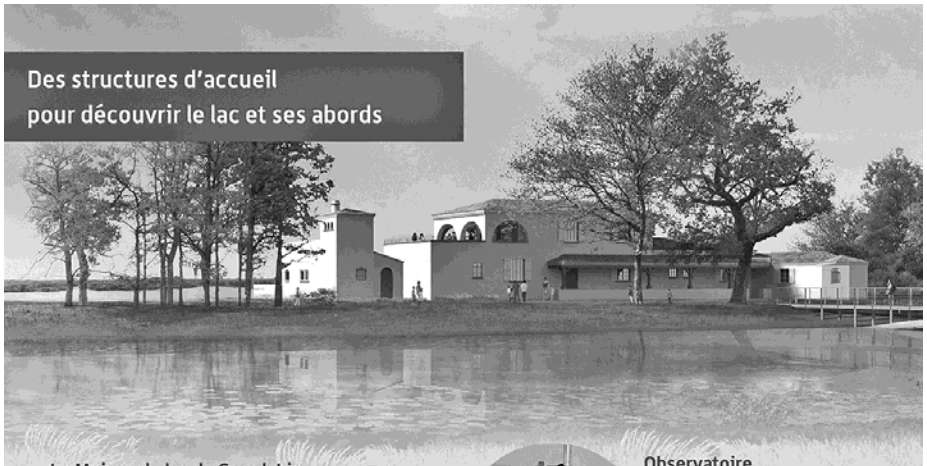

La Maison du lac de Grand-Lieu

La Maison du lac est le centre départemental dédié à la compréhension du lac de Grand-Lieu et des zones humides. Situé à Bouaye, un espace pédagogique informe le public avec des expositions, des ateliers et un centre documentaire. Un parcours de découverte permet d'observer différents milieux naturels : mare, pâture, marais, forêt humide etc. Après avoir traversé une passerelle de 30 m, le visiteur entre dans la Maison du lac. Dans une scénographie onirique, le visiteur accède à une terrasse panoramique offrant une vue unique sur le lac.

Ouverture : Été 2014
Visites guidées pour groupes de 18 personnes maximum (sur réservation)
Site internet : www.ohlaloireatlantique.com

La Maison touristique de Passay

Au cœur du traditionnel village de pêcheurs, la « Maison touristique de Passay » est une étape incontournable pour découvrir la vie au bord du lac de Grand-Lieu. Un espace scénographique retrace les us et coutumes des passis. L'écomusée présente la faune poissonneuse et les techniques de pêche anciennes et actuelles. La tour d'observation de 12 mètres offre une vue dégagée sur la réserve protégée. Le site accueille aussi des artistes en résidence, des animations et des expositions.

La « Maison touristique de Passay » héberge aussi l'Office de Tourisme de La Chevrolière.
Le petit plus : la visite d'une ancienne maison de pêcheur !

Horaires d'ouverture :
Du 1er juillet au 31 août :
tous les jours de 10h30 à 13h et de 15h à 18h30
Du 1er septembre au 30 juin : les mercredis, samedis de 14h à 17h et les dimanches de 14h à 18h.
Pour les groupes visites possible toute l'année sur réservation
Tarifs* : Entrée payante
Tarif réduit pour les groupes et les scolaires
Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans (sauf classes)
Contact : 16 rue Yves Brisson à Passay - La Chevrolière
Tél. 02 40 31 36 46 - mtpassay@mairie-lachevroliere.fr
http://officedetourisme.mairie-lachevroliere.com

Clocher de St-Lumine-de-Coutais

Au sommet du clocher à 70 m de hauteur, une plateforme d'observation offre une vue imprenable sur le lac et ses environs. Attention, avec ses 170 marches escarpées, l'accès est difficile.

Horaires d'ouverture :
Ouvert tous les jours. Billets en vente au café le « Luminois » et à la mairie.
Tarifs* : Tarif normal adulte : 2€ - Tarif réduit : 1,10€
Contact : Renseignements à la mairie 02 40 02 90 25

* Tarifs 2014

Observatoire ornithologique de Passay

Equipé de longues vues et de jumelles, le public observe dans une cabane insonorisée les oiseaux du lac. Un animateur de la réserve naturelle régionale présente la faune et la flore du lac.

Horaires d'ouverture :
Ouvert de juin à octobre
Visites guidées les samedis et dimanches à 14h30, 16h et 17h30, durée 1h30
En semaine sur réservation pour les groupes (scolaires ou autres).
Tarifs* : Tarif normal adulte : 3€ - Tarif réduit : 2€
Contact : Fédération départementale des chasseurs de Loire-Atlantique - Accès port de Passay
02 40 89 59 25 - FDC44@wanadoo.fr

Site de l'abbatiale-Déas

Ancien monastère carolingien, le site de l'abbatiale présente un exemple d'architecture du 9e siècle unique en Europe. Les moines de Noirmoutier fuyant les raids vikings se sont installés au point stratégique de l'embouchure de La Boulogne dans une zone de marais. Un jardin d'inspiration médiévale agrémente le monument et ses dépendances devenus espaces d'expositions. Le site accueille aussi l'Office de Tourisme au sein du prieuré du 17e siècle.

Horaires d'ouverture :
Novembre à Mars : mardi à dimanche : 14h-17h
Avril, mai, juin, septembre et octobre : mardi à samedi 10h30-12h30 et 14h-18h ; dimanche 14h-18h
Juillet et Août : mardi à dimanche : 10h30-12h30 et 14h-18h30 ; lundi : 14h-18h30
Tarifs* : Tarif normal : 3,50€ - Tarif réduit : 2,50€
Visite commentée tous les jeudis à 16h en basse et moyenne saison ; tous les jours en haute saison (tarif plein : 4€ et tarif réduit : 3€)
Contact : 2, place de l'abbatiale - 44310 St-Philbert-de-Grand-Lieu
Tél : 02 40 78 73 88 - tourisme@stphilbert.fr - www.stphilbert.fr

* Tarifs 2014

Milieux naturels et biodiversité

Eaux libres et herbiers flottants

Au centre du lac, les eaux libres occupent environ 1400 ha suivi de 700 ha d'herbiers flottants. Cette végétation aquatique est dominée par les nénuphars mais on observe également des limnanthèmes et des macres.

Visible à Saint-Aignan-de-Grand-Lieu : site de Pierre Aigüe, observatoire mobile

Roselières boisées et levis

Les roselières boisées occupent 1600 ha formant une ceinture de végétation autour du lac. Elles sont constituées principalement d'aulnes, de saules, de roseaux et de carex. Cette végétation qui a les pieds dans l'eau donne des allures de mangrove au lac. Sous l'effet du vent, des roselières se détachent parfois et dérivent sur le lac. On parle alors de « levis ».

Visible à St-Mars-de-Coutais (Marne) et Bouaye (Jouetterie).

Prairies humides

Les prairies humides ou pré-marais couvrent 1600 ha. Inondées 6 à 8 mois par an, elles sont drainées par un réseau de canaux (douves) aménagés pour la plupart au 18e siècle. En pratiquant le pâturage et la fauche, les éleveurs entretiennent les prairies et contribuent à leur écosystème spécifique.

Visible à St-Mars et St-Lumine-de-Coutais et dans la vallée de l'Acheneau.

Les abords du lac

Les activités agricoles modèlent les abords du lac par le bocage, la vigne et les cultures maraîchères. On y trouve aussi de nombreuses zones boisées. Ces paysages participent à l'identité du lac de Grand-Lieu.

Une biodiversité exceptionnelle

Profitant de la diversité des habitats et des milieux naturels du lac, on observe une biodiversité exceptionnelle. On recense près de 650 espèces végétales, 50 espèces de mammifères, 30 espèces de poissons et 22 espèces de reptiles et de batraciens. Mais, le lac de Grand-Lieu est avant tout renommé pour sa richesse ornithologique avec plus de 300 espèces d'oiseaux.

Situé sur l'axe des migrations atlantiques, de nombreuses espèces font une halte, hivernent ou nichent à Grand-Lieu. Ainsi, environ 25 000 canards hivernent chaque année. Les grands échassiers apprécient les roselières boisées pour se reproduire. On trouve notamment toute les espèces de hérons de France (cendré, garde bœuf, pourpré, bihoreau, crabier, aigrette) et des spatules blanches. Dans les prairies humides nichent le vanneau huppé, la guifette noire, le chevalier gambette etc. Enfin, le lac est une escale migratoire importante pour le canard souchet et certains passereaux comme le phragmite aquatique.

Un site naturel très protégé

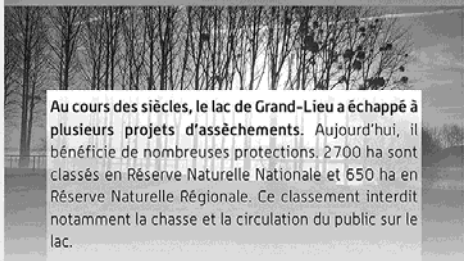

Au cours des siècles, le lac de Grand-Lieu a échappé à plusieurs projets d'assèchements. Aujourd'hui, il bénéficie de nombreuses protections. 2700 ha sont classés en Réserve Naturelle Nationale et 650 ha en Réserve Naturelle Régionale. Ce classement interdit notamment la chasse et la circulation du public sur le lac.

Les Réserves assurent l'étude, le gardiennage, la protection et l'entretien du milieu naturel en luttant par exemple contre les espèces invasives (ragondins, ibis sacrés, écrevisses de Louisiane, jussies). Elles assurent aussi une mission de sensibilisation des publics à l'environnement (observatoires ornithologiques).

Le lac et ses rives sont également protégés par un site classé, la « loi littoral » et une zone Natura 2000.

Un riche patrimoine culturel

Les ports du lac

Le lac est aujourd'hui un espace sanctuarisé. Mais jusque au début du 20ème siècle, il était au cœur d'un réseau de transport fluvial entre Nantes et le Pays de Retz. Les marchandises (sels, produits agricoles, biens manufacturés etc.) et les hommes circulaient sur des bateaux à fond plat, les plates. Les embarcadères dans le prolongement d'un canal ou d'une rivière rappellent cet usage.

Un exemple : Passay, le village de pêcheur du lac
Pendant des siècles, la pêche fut l'activité principale de ce village qui possède un des rares accès permanents au lac. Aujourd'hui, 7 pêcheurs professionnels perpétuent cette activité pratiquée par 120 pêcheurs en 1923. Le village a conservé l'habitat traditionnel des Passis constitué de petites maisons basses. L'une de ces maisons, la Maison Tudeau, est visitable.

L'architecture traditionnelle du Pays de Retz

Autour du lac, l'architecture rurale est typique du Pays de Retz. L'habitat est le plus souvent regroupé en hameaux. Les maisons traditionnelles sont basses et trapues en toit de tuile. Construites en pierre, elles intègrent souvent la brique dans les encadrements des portes et fenêtres. La campagne est riche en petit patrimoine (calvaires, cabanes de vigne etc.). On aperçoit également quelques châteaux le long du parcours.

- *Dominique Pierrelée*, **Grand Lieu lac et marais, mémoire des paysages entre Loire et baie**, Nantes, Éditions Siloë, décembre 2004, 294 pages.
- *Erwan Balança*, **Grand-Lieu, un lac tropical en Pays nantais**, Verrières, l'Étrave, 2003, 118 pages.
- **Société des Historiens du Pays de Retz** : http://www.shpr.fr/
- **Réserve Naturelle Nationale de Grand-Lieu** : http://www.snpn.com/
- **Syndicat de Bassin Versant de Grand-lieu** : http://www.sage-grandlieu.fr/
- *Fanny Pacreau*, **Les Macres et le lac de Grand Lieu**, Éditions d'ici-là Retz, Machecoul, 2009, 63 pages.
- **Dêas et son environnement** : Les Cahiers d'ici-là - Éditions d'ici-là Retz, 2011, 56 pages.

Pour en savoir plus

Crédits photos © SR, réserve naturelle de Grand Lieu - KC - JMG - LB - JPB - Mairie St Lumine de Coutais Mairie de St Philbert de Grand Lieu (Abbatiale) - Mairie de Pont-Saint-Martin - Mairie de La Chevrolière SPGML - CG44 - Office de Tourisme de St Philbert de Grand Lieu

Source : http://www.mairie-port-saint-pere.fr/IMG/TOUR_LAC_PLAN_mai_2014.pdf

DOCUMENT 7

Construction du projet « Patrimoines » sur le territoire Grand-Lieu Machecoul Logne : Les enjeux
Un Pays qui souhaite valoriser ses atouts dans une démarche de développement durable

Le Pays de Grand-Lieu Machecoul Logne dispose de nombreuses richesses, qu'elles soient naturelles, historiques, artistiques ou humaines. Notre objectif est de favoriser le développement des activités touristiques valorisant ces atouts, de les rendre plus lisibles, d'en faciliter l'accès à tous, et de faciliter la mise en réseau des différents acteurs dans une démarche globale de développement durable.
Le rôle du Pays : favoriser le développement durable du tourisme.

Chaque année, le Pays de Grand-Lieu Machecoul Logne définit un programme de développement touristique, qui poursuit quatre objectifs :

- encourager la création d'activités économiques touristiques,
- favoriser la structuration de certaines filières touristiques : circuits de randonnées, produits du terroir, tourisme et handicap...,
- assurer la mise en réseau des acteurs touristiques concernés par une filière (hébergement, lieux de visites…), une même profession (offices de tourisme, chantiers d'insertion) ou travaillant sur un même secteur géographique,
- développer la notoriété de l'offre touristique du Pays, auprès de la clientèle de proximité.

Le programme d'action est élaboré annuellement par la commission Tourisme du Pays, composée d'élus, de professionnels et des quatre offices de tourisme. Ce programme de développement est soutenu par le Conseil Général de Loire-Atlantique, dans le cadre d'un Contrat d'Animation et de Développement Touristique et par le Conseil Régional, qui a identifié le Pays comme un Territoire d'Accueil et d'Animation Touristique.

La construction d'un projet « Patrimoines » à l'échelle du territoire

Les richesses naturelles, la diversité des paysages, les éléments du patrimoine architectural ou immatériel, les structures muséales peuvent constituer un fil conducteur pour rassembler et fédérer les acteurs locaux autour de la construction d'un projet global de valorisation.
Focus sur…

Le projet du tour du lac de Grand-Lieu

Ce projet permettra de développer des itinéraires du patrimoine, notamment à partir de l'itinéraire de randonnée du Tour du Lac de Grand–Lieu. (Ouverture prévue : Printemps 2014). Depuis 2011, le Syndicat de Pays coordonne ce projet touristique et culturel qui concerne 5 communes du Pays (Pont-Saint-Martin, La Chevrolière, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Saint-Lumine de Coutais, Saint-Mars de Coutais) et 4 communes extérieures (Port-Saint-Père, Saint-Léger-Les-Vignes, Bouaye, Saint-Aignan de Grand-Lieu). L'objectif du Tour du Lac est de proposer un sentier de randonnée de qualité, pérenne, sécurisé, respectueux de l'environnement et pédagogique qui, à moyen terme, sera le support d'un parcours d'interprétation du patrimoine naturel et culturel.
Un document papier, à destination des randonneurs et des promeneurs, est en voie de finalisation. Ce support proposera également des informations touristiques et culturelles. Il sera disponible prochainement.

Le circuit s'organise autour d'un circuit principal de 74 km dit « été » constitué à 64 % de sentiers naturels. Le circuit principal est complété de 25 km de variantes « hiver ». Ces variantes permettent aux randonneurs à pied ou à vélo de parcourir en toute saison les abords du lac.

Aux grés du circuit, le randonneur peut apprécier la diversité des paysages et des espaces naturels liés au lac (marais, prairies humides, bois, aulnaies, bocage, vignes) ainsi que le patrimoine culturel (ports, hameaux traditionnels, etc.).
Rendez-vous en juin 2014 pour l'inauguration du sentier.

Source : http://www.pays-gml.fr/Francais--Tourisme,Le-projet-touristique-du-pays.phtml

DOCUMENT 8

Les premiers randonneurs à la découverte du lac de Grand-Lieu

Le circuit du tour du lac permet de découvrir des paysages variés : marais, prairies, roselière boisée, bocage…
Inauguré le 14 juin dernier, le circuit du tour du lac de Grand-Lieu accueille ses premiers randonneurs cet été.
Le sentier s'organise autour d'un circuit principal de 73 km, complété par 24 km de variantes en hiver. Il permet d'appréhender la diversité des paysages et des espaces naturels liés au lac, ainsi que son patrimoine culturel. Sa création a rassemblé les neuf communes riveraines du lac, aujourd'hui divisées en quatre périmètres administratifs, autour d'un projet commun, impliquant fortement leurs associations de randonnée pédestre ou VTT.

C'est ce deuxième moyen de transport qu'ont utilisé deux couples amis de Pornic et Royan pour leur périple au cœur de l'été : deux jours soigneusement préparés mais qui ont toutefois réservé quelques surprises. « Les chemins ne sont pas toujours très praticables à vélo, notamment pour passer les barrières de protection des animaux. Nous nous sommes parfois égarés et avons dû faire quelques kilomètres supplémentaires, car les chemins de randonnée des communes se mêlent au circuit principal. Heureusement, nous avions prévu une carte plus précise ! »

Ils sont partis de Saint-Philbert vers Saint-Lumine-de-Coutais pour leur première étape jusqu'à Bouaye. À Saint-Lumine, ils sont montés en haut du clocher dominant le lac. « Nous avons eu la chance de rencontrer un ancien adjoint qui nous a accompagnés pour la visite, nous racontant l'histoire de la région et ses légendes : c'était génial ! Comme toutes les rencontres avec les gens du cru que nous avons faites en chemin. Par contre, il nous a fallu attendre 40 km avant d'approcher l'eau du lac… »

Le lac est un site protégé (réserve naturelle nationale et régionale, loi littoral et zone Natura 2000), c'est pourquoi le circuit se situe en retrait. Ils ont pu se rattraper lors de la deuxième étape avec des arrêts à Saint-Aignan et Passay.

« Nous avons bien aimé la diversité des paysages, les passages en bac de l'Acheneau et de l'Ognon. Il serait intéressant de le refaire en hiver, pour voir le lac sous d'autres couleurs et d'avoir un guide recensant les possibilités d'hébergement et de restauration, car, pour les marcheurs, ces commodités sont parfois bien éloignées du circuit. »

Source : Ouest-France, 14 août 2014

DOCUMENT 9

Atelier Sport Culture Loisirs et table ronde tourisme

Dans cet atelier, 35 élus ont répertorié les offres culturelle, sportive et de loisirs qui participent au dynamisme du territoire (les forces) puis les manquements ou dysfonctionnement liés à cette problématique(les faiblesses).

Les forces du territoire

Une bibliothèque, équipement de proximité par excellence, est présente dans chacune des 9 communes du Territoire. Lieu de rencontres et de savoir, elle est source de lien social pour les habitants. Les équipements sportifs, également lieux d'échange, sont non seulement de qualité mais aussi diversifiés et complémentaires. En effet, les communes bénéficient au minimum des structures de base (salle omnisport, terrain de foot…) complétées si nécessaire d'équipements sportifs plus spécifiques situés dans les communes voisines. Même constat pour les offres culturelles et de loisirs. Elles sont variées puisque chaque commune propose des animations différentes. Certaines, comme Saint Philbert, bénéficient même d'équipements de loisirs qui rayonnent au-delà du territoire comme le centre aquatique ou le cinéma. A noter que la proximité avec la métropole nantaise favorise un accès facile et diversifié à la culture et aux loisirs. Par ailleurs, le territoire présente des attraits touristiques intéressants comme le Lac de Grand Lieu à La Chevrolière ; le patrimoine bâti avec notamment l'Abbatiale à Saint Philbert et enfin les nombreux cours d'eau qui le jalonnent. Ces attraits sont mis en valeur par des circuits de randonnées dans toutes les communes.

Les faiblesses du territoire

Malgré des atouts et un potentiel certains en matière touristique, la communication est pratiquement inexistante pour les valoriser. Une situation provoquée par une mise en réseau insuffisante mais aussi par la difficulté à exploiter de manière touristique le Lac de Grand Lieu qui reste difficile d'accès et protégé. En ce qui concerne les équipements, les communes souffrent pour certaines d'un manque de structures spécifiques comme par exemple une piste d'athlétisme ou encore une salle dédiée à une vaste programmation culturelle. Quant à l'équipement intercommunal Le Grand 9 à Saint Philbert de Grand Lieu, il est vite saturé en période estivale. Par ailleurs, les bibliothèques ou les écoles de musiques fonctionnent toutes de manière autonome sans aucun lien les unes avec les autres. Ce manque de connexion, que l'on retrouve aussi pour les équipements sportifs, est l'une des principales faiblesses du territoire.

Samuel DELAUNAY
Elu à
La Limouzinière

« Au départ on devait analyser un gros volume d'informations en peu de temps. C'est un aspect de la méthode : être obligé d'aller à l'essentiel. Après, cela s'est décanté et c'était rassurant de voir émerger un consensus sur des enjeux prioritaires car personne ne savait ce qui allait en ressortir. La suite du travail va nous permettre d'identifier ce qu'on pourra vraiment mettre en œuvre. On va devoir faire des choix pour apporter des choses très concrètes aux communes et à la population. »

Enjeux retenus

LECTURE PUBLIQUE : Favoriser la mise en réseau des bibliothèques et la communication entre les agents. Travailler sur la complémentarité et l'articulation de l'offre de lecture, jeux, animations… entre les échelles communale et intercommunale.

SPORTS : Mutualiser certains équipements sportifs à l'échelle intercommunale pour augmenter et rationaliser l'offre. Développer les possibilités d'accès à la découverte de la natation.

TOURISME : Développer une politique intercommunale de communication et de valorisation touristique.

TRANSPORTS : Développer le transport en commun et le covoiturage. Améliorer les circuits transversaux de transport.

MUSIQUE : Favoriser l'accès à la musique par le plus grand nombre. Améliorer la gestion financière des écoles de musique.

JEUNESSE : Adapter des prestations de services et des supports aux attentes des pré-ados et ados dans divers domaines.

CULTURE : Améliorer l'information intercommunale pour les manifestations culturelles ou autres, internes à chaque commune. Favoriser la polyvalence et la diffusion de spectacles de qualité. Permettre l'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle.

Source : http://www.cc-grandlieu.fr

DOCUMENT 10

Lieux de visite, le boom nantais [4]

Quelle que soit l'année considérée, la **saison touristique** permet de réaliser la **majorité des entrées enregistrées (69 %)**.
En 2011, 74 % des entrées sont payantes. La part des entrées payantes et gratuites, ainsi que le poids des entrées individuelles et groupes (scolaires...), varient selon le type de lieux de visite. Ainsi, en 2011, les entrées payantes représentent 94 % des entrées dans les parcs animaliers contre 20 % pour les écomusées (dont 60 % des entrées payantes sont celles des groupes scolaires). A noter que sur l'agglomération nantaise les entrées payantes ne représentent que 46 % de l'ensemble des visites.

Des lieux de visite nombreux et complémentaires
Le volume de visiteurs et le poids des différents types de lieux de visite répartis sur le territoire varient d'un espace à l'autre.
Entre 2005 et 2011, différents profils se dessinent :
• une **agglomération nantaise** qui culmine à **plus de 2 millions de visiteurs** et avec comme moteur du patrimoine, des jardins, des parcs (à thèmes, de loisirs) et des muséums et musées (le Château et musée des Ducs de Bretagne, 14ème site culturel français),
• un **espace rural** qui **croît** significativement (+ 41 %) pour atteindre en 2011 **environ 850 000 visiteurs**,
• un **littoral nord** qui se maintient (+ 1 % sur la période) à un niveau élevé avec **plus de 700 000 visiteurs** en 2011,
• un **littoral sud** qui, avec une fréquentation de **presque 40 000 visiteurs**, voit la fréquentation de ses lieux de visite, parcs animaliers et aquariums en tête, **croître fortement** (+ 72 %).

Évolution de la fréquentation dans les lieux de visite du département [4]

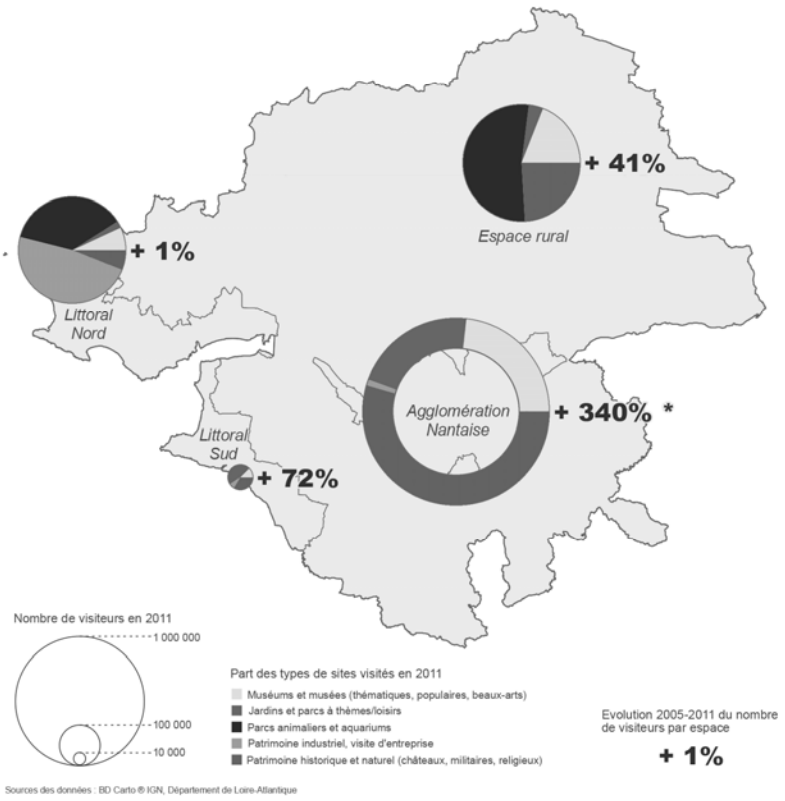

* Panel non constant sur la période, + 3 nouveaux lieux de visite majeur : château, musée du château et machine de l'île.

Le poids prépondérant de Nantes
Entre 2005 et 2011, la fréquentation en Loire-Atlantique a été **multipliée par 2** pour atteindre 3,7 millions de visiteurs.
Sur l'agglomération nantaise la fréquentation explose (de 500 000 visiteurs à plus de 2 millions) sous l'influence de l'ouverture de 3 lieux de visite majeurs (château, musée du château et machine de l'île). Ils ont attiré à eux seuls 84 % des visiteurs supplémentaires (1,6 million dans les 3 lieux sur les 1,9 million de visiteurs supplémentaires du département). Ce boom nantais est majoritairement porté par des entrées gratuites.

Poids de différents type de sites dans la fréquentation, 2011 [4]

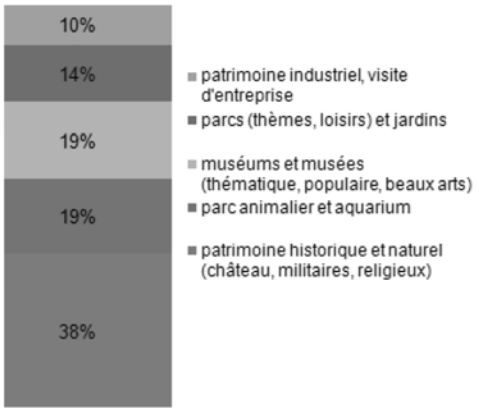

Fréquentation dans les lieux de visite, 2011 [4]

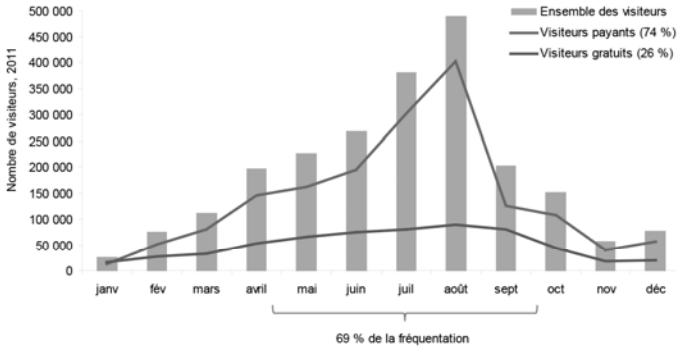

Source : http://www.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2014-02/reperes_n4_tourisme_n_4.pdf

DOCUMENT 11

Les territoires d'accueil et d'action touristiques

La diffusion des clientèles touristiques et des retombées économiques sur l'ensemble du territoire ligérien est un axe du Schéma régional de développement touristique. Il s'agit par exemple de favoriser la diffusion des clientèles touristiques du littoral vers les territoires de l'intérieur ou de la Vallée de la Loire vers le nord du fleuve.

Présentation

La Région accompagne les territoires touristiques à différents niveaux en finançant :

- les programmes d'actions des Territoires d'Accueil et d'Action Touristiques (TAAT),
- des aménagements touristiques via les Contrats Territoriaux Uniques (CTU),
- le plan d'actions régional de la Fédération régionale des offices de tourisme et syndicat d'initiative (FROTSI).

Le dispositif d'appui aux Territoires d'Accueil et d'Action Touristiques soutient les établissements publics de coopération intercommunale ou des associations qui assurent des missions de conseil et d'appui technique auprès des opérateurs touristiques locaux en vue de proposer des produits fiables et facilement identifiables, ainsi que de valoriser le patrimoine naturel et culturel.

Actions

En 2008, ce sont 17 territoires qui ont présenté un plan d'action s'inscrivant dans ces missions prioritaires et ont pu ainsi bénéficier chacun d'une aide régionale forfaitaire de 25 000 € maximum.

- Loire Atlantique : Pays de Grandlieu Machecoul et Logne, Pays d'Ancenis, Pays de Châteaubriant, Pays de Retz Atlantique, Pays du Vignoble Nantais, Redon,
- Maine et Loire : Saumur et sa région, Haut Anjou Segréen,
- Mayenne : Coëvrons et Sud Mayenne,
- Sarthe : Perche sarthois, Vallée de la Sarthe, Vallée du Loir,
- Vendée : Pays du Pont d'Yeu, Vendée Côte de Lumière, Bocage Vendéen et Sud Vendée.

C'est ainsi que le Pays du Pont d'Yeu (85) a notamment pu réaliser une action innovante en matière d'itinérance cyclable et de découverte avec un GPS Aventure ou que les TAAT du Sud Vendée et de Vendée Côte de lumière (85) se sont positionnés sur la filière « Équine » pour l'un et le « Tourisme et Handicap » pour l'autre. Si le TAAT de la Vallée du Loir (72) a souhaité développer les randonnées, quelles soient pédestres, cyclables, mais aussi nautiques, sur le Loir, celui des Coëvrons (53) a choisi prioritairement de centrer son activité sur une démarche de structuration de l'ensemble des actions des offices de tourisme. Tout naturellement, le TAAT de Saumur a porté son action autour du végétal en reconduisant notamment son opération « Les Rendez-vous du végétal ».

En Loire-Atlantique, c'est un nouveau territoire qui s'est constitué : le TAAT de Grandlieu, Machecoul et Logne, axant son action autour de la valorisation du patrimoine et des produits du terroir.

> « 17 territoires aidés pour leur structuration et leurs actions touristiques »

Un partenariat a par ailleurs été renforcé avec la FROTSI pour accompagner au sein de ses 179 structures d'animation locale la mise en œuvre d'une démarche d'appropriation des technologies web 2.0, d'une démarche qualité collective, la diffusion du label Tourisme et Handicap et la mise en place d'un plan régional de formation.

Bilan

Ainsi, **607 291 €** ont été mobilisés en 2008 pour les territoires touristiques.

En complément, il convient d'y ajouter la forte implication régionale via les Contrat territoriaux Uniques avec 15 598 021 € attribués de 2005 à 2008 par la Région pour des investissements touristiques estimés à 75 857 989 €.

Source : http://www.paysdelaloire.fr/fileadmin/pdl/services_en_ligne/les_schemas_regionaux/versioncliquablebilansrde2008.pdf

DOCUMENT 12

Sentier d'interprétation : définition et illustration

L'interprétation, c'est l'art de faire comprendre à des visiteurs la signification et la valeur d'un lieu en les incitant, par tout moyen adapté, à une découverte active.
C'est un moyen efficace de mieux comprendre le patrimoine et de participer à la sauvegarde d'un espace, site ou monument qui présente une certaine valeur. L'interprétation joue également un rôle important dans le développement d'un tourisme durable.

Le principe d'un sentier d'interprétation est de sensibiliser le public à la richesse du patrimoine historique mais également de l'amener à découvrir le patrimoine naturel, à travers des bornes d'information placées à proximité des monuments ou sites à promouvoir.
L'originalité du sentier peut reposer sur l'utilisation d'outils multimédias tels que le QR-code, permettant de visionner sur un Smartphone un ensemble de vidéos qui apportent un complément d'information en lien avec les thèmes abordés.

La démarche d'interprétation
En mariant à la fois les techniques pédagogiques et les approches sensibles, l'interprétation a pour objectif de mêler le plaisir de la découverte à la satisfaction de comprendre. Un sentier d'interprétation est un outil idéal pour valoriser la richesse d'un milieu. Plus qu'une simple information, il est porteur d'un message : « que veut-on que le public retienne ? ». Un parcours adapté, ludique et accessible, peut ainsi permettre de développer l'attractivité d'un site et, par là même, sensibiliser le visiteur à sa richesse et à sa préservation.

La conception sur-mesure
Parce que l'interprétation prend sa source dans l'identité et l'émotion du lieu, nous ne pouvons reproduire des parcours identiques. La conception graphique, la forme des mobiliers et des supports, le choix des médias, les illustrations font partie d'un ensemble indissociable qui, en s'appuyant sur la spécificité du site, donnera naissance à un parcours original, intégré et dynamique.

Le suivi fabrication
Le mobilier prend sa part, tant dans ses formes que dans ses coloris, à l'harmonie du parcours. Nous utilisons pour cela des machines à découpes numériques nous permettant de réaliser toutes sortes de formes, en respectant les contraintes de solidité et de vieillissement intrinsèques au milieu naturel. En animant une équipe qualifiée et complémentaire, nous contrôlons toutes les phases du projet, de sa conception à sa fabrication. Le cas échéant, nous pouvons également assurer l'implantation sur site ou rédiger un cahier des charges précis des préconisations de pose.

Source : http://www.interpretation-nature-patrimoine.com/sentiers.html

DOCUMENT 13

Extraits de réglementation des sentiers de randonnée

Extrait réglementaire PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées)

Collectivités, inscrivez vos sentiers au PDIPR
Les sentiers inscrits au PDIPR sont des outils privilégiés de valorisation touristique du patrimoine où se mêlent richesses naturelles et culturelles.

Les sentiers PDIPR pour les porteurs de projet
Sécurité des parcours et intérêt pour le promeneur sont les deux principaux critères pour concevoir vos sentiers de randonnée.

Vous êtes une collectivité et souhaitez développer et valoriser vos itinéraires de randonnée, lisez ce qui suit !

Cadre légal
L'article L.361-1 du Code de l'Environnement confie aux Départements le recensement des itinéraires de randonnée et la garantie de leur pérennité par une inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). De par la loi, le PDIPR est ainsi non seulement un document d'urbanisme qui assure la continuité des itinéraires inscrits mais également un outil de mise en valeur touristique des territoires.

Volonté de faire du PDIPR un outil privilégié de valorisation touristique et culturelle du patrimoine.
Principe d'inscription
Pour être inscriptibles, ils doivent notamment répondre à des critères qualitatifs garantissant d'une part, le potentiel de fréquentation et, d'autre part, la valorisation des richesses patrimoniales auxquelles ils permettent d'accéder.

L'engagement de la collectivité à effectuer ou faire effectuer l'entretien du balisage, des équipements de sécurité, et le cas échéant du chemin (veiller en particulier à ce que la végétation ne le referme pas).
Le chemin doit faire l'objet d'une étude foncière et chaque propriétaire a formellement autorisé les passages de randonneurs.

Conditions de sécurité
Le Conseil Général et ses partenaires mettent à disposition des porteurs de projet des outils et méthodes qui garantissent une pratique sécurisée de la randonnée. Sur le principe, les chemins inscrits au PDIPR doivent présenter les garanties suivantes :
• le chemin est balisé selon les normes de la Charte officielle de la randonnée pédestre éditée par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre,
• chaque passage délicat fait l'objet d'une analyse sécuritaire qui peut aboutir à la pose de rampes, de barrières, de panneaux d'avertissement de traversée d'une route dangereuse, ou conduire à développer des variantes plus aisées ou des déviations d'itinéraire.
S'agissant d'une activité de nature, tout risque ne peut bien entendu pas être évité et des consignes de sécurité doivent systématiquement être portées à la connaissance des promeneurs.

Extraits de l'article L.361-1 du Code de l'Environnement

« Le département établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. […] Toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité. […] Le nouvel itinéraire doit être approprié à la pratique de la randonnée ; d'autre part, ce nouvel itinéraire ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Les itinéraires inscrits à ce plan peuvent emprunter des voies publiques existantes, des chemins relevant du domaine privé du département […]. Ils peuvent également, après délibération des communes concernées, emprunter des chemins ruraux et, après conventions passées avec les propriétaires intéressés, emprunter des chemins ou des sentiers appartenant à l'État, à d'autres personnes publiques ou à des personnes privées. La circulation des piétons sur les voies et chemins inscrits au PDIPR, ou ceux identifiés pour les chemins privés, après conventions passées avec les propriétaires de ces chemins, par les communes et les fédérations de randonneurs agréées s'effectue librement, dans le respect des lois et règlements de police et des droits des riverains.
Les maires, en vertu de leur pouvoir de police, peuvent, le cas échéant, réglementer les conditions d'utilisation de ces itinéraires.

La responsabilité civile des propriétaires ruraux et forestiers ne saurait être engagée au titre des dommages causés ou subis à l'occasion de la circulation des piétons ou de la pratique de loisirs qu'en raison de leurs actes fautifs. »

GRILLE D'ÉVALUATION

Question	Critères	Note
1	Prise en compte du contexte territorial et des ressources locales pour apprécier la pertinence du projet	**/ 5**
2	Identification des critères et justification des choix	**/ 4**
3	Contextualisation des différentes étapes Justification du choix des étapes	**/ 7**
4	Proposition d'une action pertinente et originale Proposition d'outils permanents Description et argumentation	**/ 5**